

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2016

Secrétaire de séance : Mme PLEKANIEC Corinne

Signature du récapitulatif des délibérations du 10 décembre 2015.

Cédric Valentin demande pourquoi le compte-rendu du dernier conseil municipal mentionne : « voir la pertinence » de la mise en place d'un composteur au nouveau cimetière, alors qu'il avait été convenu de son installation.

Réponse : Jean Chalmeton s'est rapproché du Sivom qui craint qu'un tri sélectif ne soit pas fait, avec le risque de voir le composteur rempli de fleurs artificielles entr'autres.

Toutefois, à titre expérimental, un essai peut être fait. S'il n'est pas concluant, le composteur sera utilisé ailleurs.

Mr le Maire indique que la demande de la Société de Chasse inscrite à l'ordre du jour sera traitée en début de séance, afin que les trois membres présents puissent, s'ils le souhaitent, se retirer après que le Conseil ait été informé de leur projet.

1) Demande de la Société de Chasse

Mr Roland VALENTIN, Président de la Société de Chasse, indique que l'association composée de 74 adhérents a des besoins assez spécifiques en terme de local : à savoir une pièce de « dépeçage », ainsi qu'une chambre froide.

Ce type de local doit avoir l'eau, l'électricité, (si possible des sanitaires), et être raccordé à l'égout.

Actuellement, la commune ne dispose d'aucun bâtiment inoccupé qui pourrait répondre à ces critères, et être mis à la disposition des chasseurs.

La saison dernière, les chasseurs ont utilisé un bâtiment d'une surface d'environ 50 m² situé au Mazel, et appartenant à Mr Bout.

Aussi, avant de rechercher une solution définitive, Mr le Maire propose de demander à Mr Bout s'il accepterait de louer une partie de ce bâtiment.

Quoi qu'il en soit, la Commune et les chasseurs doivent rechercher conjointement des financements pour faire aboutir ce projet.

2) Renouvellement du CUI-CAE de Mr BRUN Thierry

Mr le Maire rappelle que Mr BRUN est sous contrat CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) depuis 3 ans et demi.

Il effectue 20 heures hebdomadaires financés par l'Etat, au titre du CUI, et 4 heures hebdomadaires pris en charge par la Commune.

La durée totale du contrat pouvant être de 5 ans, il reste donc 1 an et demi de possibilité d'emploi.

Mr le Maire propose le renouvellement du contrat pour une période d'un an.

La Commune ayant une obligation de formation dans le cadre de ce contrat, Mr BRUN va passer le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) des catégories 1 et 8.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de Mr BRUN.

3) Modification de la durée hebdomadaire du poste de Rédacteur Territorial

Mr le Maire indique que Mme Anne-Marie Kwietniak a fait valoir son droit à la retraite à compter du 1^{er} août 2016.

Il est donc envisagé d'augmenter la durée de travail hebdomadaire de Mme Véronique Chassang.

Son poste est actuellement de 19 heures, mais étant à 80 %, elle travaille de ce fait 15,20 heures par semaine.

Il serait opportun de le convertir en 35 heures, sachant que le poste de Mme Kwietniak ne sera pas remplacé, du fait du transfert progressif d'un certain nombre de compétences à la nouvelle Communauté de Communes, au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter à 35 heures la durée hebdomadaire du poste de rédacteur territorial, à compter du 1^{er} août 2016.

4) Cession à titre gratuit des terrains de la route de Sarrouillet

Afin de pouvoir rédiger l'acte concernant les cessions de terrain relatives à l'élargissement de la route de Sarrouillet, il faut indiquer les propriétaires qui ont cédé du terrain à titre gratuit.

Il s'agit de :

- Mr Serge Brunel (1450 m²)
- Mr Chauvet Franck (669 m²)
- Indivision Valadier Christiane, Francis, Jean-Paul (612 m²)
-

Bien que ces terrains aient été cédés à titre gratuit, il faut quand même indiquer la valeur vénale du m², afin de la faire figurer dans l'acte.

Cette valeur estimée est de 3,32 €/m².

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5) Règlement de la location de la salle des fêtes

Mr le Maire présente le projet intéressant qui a été proposé par Mr Cédric Valentin, et propose que quelques précisions complémentaires soient apportées à ce nouveau règlement.

Un état des lieux, au moment de l'entrée et de la sortie des locaux (soit à la remise et à la restitution des clés) sera désormais établi par un élu.

Les personnes responsables de la salle sont Cédric Valentin, François Valentin, et Jean Chalmeton.

Il est rappelé que la salle est agréée pour accueillir 120 personnes ; au-delà c'est la responsabilité du locataire qui sera engagée.

Il est décidé de la pose d'un sous-compteur divisionnaire qui permettra de comptabiliser l'électricité consommée durant la location, et de la facturer à l'utilisateur sur la base d'1 € le kwh, sous forme de charges.

Les nouveaux tarifs sont :

- Personnes extérieures à la Commune
Journée : 70 € + charges
Week-End : 130 € + charges

- Habitants de la Commune
Journée : 50 € + charges
Week-end : 90 € + charges

- Anniversaire (jusqu'à 25 ans) des jeunes de la Commune
50 € + charges

- Personnel communal
Gratuit 2 fois dans l'année + charges

- Elu communal sans indemnité
Gratuit 1 fois dans l'année + charges

D'autre part , une caution de 300 € pour les dommages éventuels, ainsi qu'une caution de 100 € pour la propreté seront exigées lors de la location des locaux.

Le montant de location des tables et des chaises reste inchangé, à savoir : 1 € la table, et 0,30 € la chaise.

La location des bancs sera de 0, 50 € l'unité.

Une clause sera rajoutée dans le contrat de location, mentionnant que le locataire s'engage à rembourser les dégâts (sur la base du prix d'achat, auquel est appliqué un coefficient de vétusté) si les tables ou les chaises ont subi des détériorations :

- **Table : 50 €**
- **Chaise : 10 €**

Les responsables de la location sont Mrs Jean Berthuit et Casimir Kwietniak.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble des modifications indiquées ci-dessus.

6) Pouvoir de Signature au Maire – Acte Rétrocession Chemin du Monteils

Le Conseil Municipal donne son accord, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant à la cession d'une partie du chemin rural du Monteils à Mrs Fabre (106 m²) et Mme et Mr Nurit (255 m²).

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

7) Délibération Complément du Plan Local d'Urbanisme

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que la commission d'urbanisme s'est réunie la semaine dernière, en présence de la Direction Départementale des Territoires, ainsi que de l'Agence Régionale de Santé.

Lors de cette réunion, Il a été demandé que le Conseil se prononce sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui doit être inclus dans le PLU.

Le projet de PADD est ***de concilier accueil et urbanisme maîtrisé par le biais d'objectifs démographiques et fonciers cohérents, de favoriser la mixité sociale tout en développant les liens sociaux, de diversifier et étoffer le tissu économique pour ne pas devenir une « commune-dortoir », de protéger le fonctionnement des exploitations agricoles pour assurer leur avenir, de promouvoir une gestion durable du territoire en entretenant la qualité paysagère et architecturale garante du cadre de vie, de protéger et valoriser la biodiversité et les continuités écologiques.***

D'autre part le Conseil Municipal doit également se prononcer sur le choix de l'ancienne ou de la nouvelle version du PADD. Le Conseil souhaite rester sur l'ancienne version du PADD, car les services de la DDT ne peuvent, à ce jour, indiquer quelles seront les nouvelles modalités incluses dans la nouvelle version du PADD.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

① A titre d'information, Mr le Maire indique que la DDT nous a fait parvenir son rapport d'analyses du trafic routier de la voie communale et dans le village de La Chaumette.

Un comptage du nombre de véhicules, ainsi qu'un relevé de vitesses ont été réalisés sur 3 périodes de 15 jours.

Le trafic moyen sur les 3 périodes, et dans les 2 sens cumulés est de 169 véhicules par jour.

La municipalité attend maintenant la mise en place de l'étude de sécurisation du village, et d'aménagement éventuel de la voie, qui doit être réalisée par Lozère Ingénierie.

② Mr le Maire indique que le Conseil Départemental demande que la délibération relative au programme de travaux de voirie 2016 leur parvienne avant le 15 mars 2016.

Les priorités sur lesquelles des devis ont été demandés à Lozère Ingénierie sont :

- Réfection partielle de la voie communale du Vivier.
- Réfection de la chaussée de la voie communale de La Chaumette : partie du chemin desservant les nouvelles constructions (en direction du Crouzet).
- Renforcement de la chaussée de la voie communale de Pont Archat : partie basse du lotissement (Pont du Moulin).
- Réfection de la chaussée de l'accès au lotissement communal à Mazeirac.

③ Mr le Maire informe le Conseil que le Club de Football a envoyé une demande à la Mairie afin que l'on remplace le système d'arrosage du stade.

④ Mr le Maire fait part de la désignation de Joseph Crozat en tant que Conseiller Communautaire, suite au décès de Michel Pépin.

⑤ Françoise Valentin indique que le Comité de Pilotage s'est réuni dans le cadre du Projet PEDT, en présence des intervenants périscolaires, des représentants des parents d'élèves, ainsi que d'une partie du personnel communal de l'école.

Il ressort de cette réunion que les parents et les intervenants présents sont satisfaits des activités mises en place.

Une journée de présentation des objets réalisés et décorés, ainsi que des photographies prises par le personnel de l'école lors des activités sportives, pourrait être organisée avant la fin de l'année scolaire.

⑥ Joseph Crozat rappelle que le compte-rendu du Conseil municipal du 13 décembre 2013 mentionne la demande de Mr Jean Pagès « qui souhaiterait que la partie sud de l'ancienne route contournant Masbéral le Vieux, qui est actuellement privée, et qui lui appartient, soit reclassée en voie communale jusqu'à l'entrée de sa propriété » .

Cette voie devait être communalisée, ce qui n'a pas été fait.

Mr le Maire indique, qu' à son avis, le tronçon aujourd'hui privé, de la partie de l'ancienne départementale jusqu'au départ de la descente vers la ferme, pourrait être reversé dans le domaine public communal.

Par contre la partie privée qui dessert la maison ne semble pas pouvoir être communalisée.

Affaire à suivre...

Le Séance est levée à 23h45.

